

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le sept avril, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 3 mars 2016, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du restaurant scolaire du bâtiment Mairie-école de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Maire.

Présents : Sophie CHAMOULAUD, Pierre GIROD, Michèle GENDRE, Joseph DANÉY de MARCILLAC, Alida ASCIOLLA, Anne-Marie BERTHIER, Julie CASANOVAS, Emmanuel CORDIER, Jérôme LANIER, Alain MALDANT, Bernard PILARSKI, Chantal RIGAUDIAS.

Absents : Carole DESROCHES ayant donné procuration à Chantal RIGAUDIAS, Michel JOURDAN ayant donné procuration à Alain MALDANT, excusés.



Pierre GIROD est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 10/03/2016 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2015

Le Maire passe la Présidence à M. Pierre GIROD, Adjoint délégué aux Finances, qui présente le compte administratif détaillé par chapitre, puis par article.

Les résultats du compte administratif 2015 sont les suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédant	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédant	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédant
Opérations de l'exercice	666 540.43 €	874 264.02 €	206 220.00 €	217 837.87 €	872 760.43 €	1 092 101.89 €
Résultat de l'exercice		207 723.59 €		11 617.87 €		219 341.46 €
Résultat antérieur		596 899.02 €		124 162.51 €		721 061.53 €
Résultat cumulé		804 622.61 €		135 780.38 €		940 402.99 €

Le Maire se retire pour le vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

Le Maire rejoint l'assemblée et reprend la Présidence.

Vote des Comptes de Gestion 2015

M. Pierre GIROD présente le Compte de Gestion 2015 du Trésorier, conforme au compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier dont les écritures sont identiques au Compte Administratif 2015.

Affectation du résultat

Après avoir examiné le Compte Administratif 2015 :

Excédent de fonctionnement	804 622.61 €
Excédent d'investissement	135 780.38 €
Restes à réaliser d'investissement (dépenses).....	706 373.34 €
Restes à réaliser d'investissement (recettes).....	16 000.00 €
Soit un besoin de financement des restes à réaliser	690 373.34 €
Considérant l'excédent d'investissement, besoin de financement	554 592.96 €

M. GIROD, Adjoint délégué aux finances, propose les affectations suivantes :

Affectation en investissement	554 592.96 €
Report en fonctionnement	250 029.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations proposées.

Vote des taux d'imposition

M. Pierre GIROD, Adjoint, indique au Conseil Municipal que la Commission Finances propose de ne pas augmenter les impôts cette année encore, compte tenu que les bases sont revalorisées chaque année. M. le Maire indique que la fiscalité locale n'a augmenté que de 8 % depuis 2001 alors que l'inflation a été trois fois supérieure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition :

- Taxe Habitation.....	18.59 %
- Taxe Foncier Bâti.....	18.49 %
- Taxe Foncier Non Bâti	47.95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	21.19 %

Vote du Budget Primitif 2016

M. Pierre GIROD présente le budget primitif 2016 en détaillant par article pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement	1 100 669 €
Section Investissement	1 379 841 €

Le programme d'investissement comprend :

- Extension Mairie et groupe scolaire	1 060 000 €
- Travaux de voirie	50 000 €
- Acquisition de terrains.....	56 000 €
- Travaux bâtiments communaux	58 000 €
- Matériel et mobilier.....	18 000 €
- Cimetière de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES.....	18 000 €
- Cimetière de ST ROMAIN DES ILES.....	5 000 €
- Camping.....	30 000 €
- Aménagement du secteur des Colombiers	7 750 €
- Aménagement de la zone artisanale	5 000 €
- Travaux SYDESL	15 031 €
- Dépôts et cautionnements reçus	3 100 €
- Remboursement emprunt.....	8 840 €
- Opérations d'ordre.....	900 €
- Dépenses imprévues.....	44 220 €

Travaux d'extension-restructuration de la Mairie-école

M. le Maire propose d'affermir la tranche conditionnelle 1 correspondant aux travaux de restructuration de la Mairie avec mise en accessibilité et propose de retenir les options proposées dont la vidéosurveillance.

Cette vidéosurveillance consiste à installer 3 caméras à la périphérie du complexe Mairie-école, côtés Est, Nord et Ouest. Celle de l'entrée principale pourra également surveiller le parking, l'abri-bus et le terrain de loisirs des "Fougères".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'affermir la tranche conditionnelle 1 selon le marché de travaux approuvé au Conseil Municipal du 26/11/15 d'un montant total de 330 972,30 € H.T. :
 - Lot N° 1 - VRD - espaces verts
Entreprise Georges QUIVET pour un montant de 20 994,00 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 2 - gros œuvre :
AD1 CONSTRUCTION pour un montant de 36 871,00 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 3 - charpente bois - couverture - zinguerie :
Entreprise PIGUET pour un montant de 33 275,64 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 5 - serrurerie :
SAM pour un montant de 74 432,50 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 6 - menuiseries extérieures bois :
ROUX pour un montant de 27 115,00 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 7 - plâtrerie - peinture :
BONIN RG pour un montant de 22 306,95 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 8 - menuiseries intérieures bois :
ROUX pour un montant de 17 813,50 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 9 - carrelage - faïences :
BARRAUD CARRELAGE pour un montant de 940,80 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 10 - sols souples :
FONTIMPE pour un montant de 2 267,50 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 11- enduits de façades :
RHONE ALPES EXTERIEUR pour un montant de 24 805,50 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 12 - ascenseur :
ARATAL pour un montant de 24 850,00 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 13 - chauffage - VMC - plomberie sanitaire :
GUERIN SAS pour un montant de 18 899,91 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
 - Lot N° 14 - électricité :
BORGEOOT pour un montant de 26 400,00 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 ;
- décide de retenir les options suivantes pour la tranche ferme :
 - Lot N° 1 - option bicouche sur cour arrière pour un montant de 2 750,00 € HT
 - Lot N° 13 - option climatisation pour un montant de 15 685,95 € HT
 - Lot N° 13 - option alimentation gaz pour un montant de 683,58 € HT
 - Lot N° 14 - option vidéosurveillance pour un montant de 6 174,00 € HT
 - Lot N° 14 - option vidéoprojecteur pour un montant de 2 276,00 € HT
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives aux différents marchés pour la tranche conditionnelle 1 - restructuration Mairie ;
- charge M. le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre pour la tranche conditionnelle 1 - restructuration Mairie ;
- approuve la vidéosurveillance des cours de l'école, du terrain de sport, du parking Mairie-école, et du terrain des Fougères, et charge M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de déclaration, et de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre pour cette installation.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le planning des travaux est toujours respecté.

Travaux de voirie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voirie projetés en vue d'améliorer la sécurité routière, les problèmes de circulation et de stationnement (dos d'âne rue des Chanillons, stationnement des rues des Chalandons, des Morels et Bourchanin, pour sécuriser les sorties de propriété et la circulation...). Le Maire souhaite ajouter une circulation alternée avec élargissement du trottoir au niveau de l'entrée du terrain de sports, car l'entrée de l'école se fera à cet endroit lors de la rentrée de septembre. Le plan de stationnement et de circulation sera présenté à la population lors de réunions publiques avant les travaux. Le montant estimatif s'élève à 26 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les travaux de voirie 2016 d'un montant estimatif de 26 000 € H.T. ;
- charge M. le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre, dont la subvention du produit des amendes de police.

Participation au Centre de loisirs de LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, donne lecture du bilan du centre de loisirs de LA CHAPELLE DE GUINCHAY pour lequel la Commune participe à titre de Commune associée afin que les enfants de la Commune soient prioritaires pour les inscriptions. L'année dernière 17 enfants ont fréquenté cette structure et la Commune a versé une participation de 931 €. Pour la section ados 2 enfants de la Commune pour une participation de 34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation au Centre de Loisirs de LA CHAPELLE DE GUINCHAY pour l'année 2016.

- à hauteur de 7 € / jour / enfant de la Commune pour les activités proposées pendant les vacances scolaires ;
- entre 2 et 5 € par enfant selon l'activité, pour les enfants participant aux activités de la section ados.

Participation au Centre de loisirs de VARENNES LES MÂCON

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, indique que 10 enfants ont fréquenté le centre de loisirs de VARENNES LES MÂCON, et la Commune a versé une participation de 231 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer au Centre de Loisirs de VARENNES LES MÂCON pour l'année 2016 à hauteur de 1.5 €/demi-journée/enfant et 3 €/jour/enfant.

Augmentation de capital et modification des statuts SEMCODA

M. Pierre GIROD, Adjoint, la Commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 300 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre Conseil Municipal pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir en ce sens.

En effet, l'article L 1524-1 du C.G.C.T. stipule : "à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir **sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.**"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au représentant de la Commune à l'assemblée générale extraordinaire, afin :

- d'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 € à 42 464 048 par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte "prime d'émission". Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune ;
- d'autoriser la modification des statuts proposée ;
- de valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine assemblée générale extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération

Demandes de subvention

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements du CIFA de MERCUREY pour le versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal trop souvent sollicité, décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable à l'ensemble des demandes

Affaires diverses

Parcelle A 251

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente du terrain contigu à l'école et aux services techniques a été signé le 29 mars 2016 chez le Notaire. Il faudra maintenant prévoir de nettoyer le terrain, refaire la clôture et matérialiser également le chemin de liaison au chemin des vergers. Il propose également d'échanger un bout de terrain avec la parcelle A 997 afin de faciliter l'accès des engins des services techniques à la parcelle A 247.

Syndicat des Bassins Versants

M. le Maire rappelle que la cotisation est bloquée depuis 2 ans car plus aucun travaux n'étaient effectués, et le blocage de la cotisation a été effectué dans le but de faire évoluer la situation.

M. Emmanuel CORDIER indique que lors du vote du budget, le Président a signalé des problèmes de finances à court terme. Des travaux de curage vont commencer prochainement. M. Bernard PILARSKI propose de débloquent les crédits lorsque les travaux seront réalisés. M. le Maire indique qu'il y a plusieurs problèmes de seuils à l'embouchure Saône, et des buses sous l'autoroute et les routes départementales. Il pense que compte tenu des travaux, il faut débloquent les crédits progressivement et au fur et à mesure de l'avancement des travaux compte tenu de la complexité du dossier. Emmanuel CORDIER indique que l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui interdisait le curage, l'autorise une fois par an dorénavant, si les terres sont conservées sur place. Les travaux prévus cette année s'élèvent à environ 13 000 €, et la cotisation annuelle de la Commune s'élevant à environ 20 000 €, le débloquent d'une année couvrirait largement les travaux provisoires et urgents.

Accès à la zone 1AUX par le chemin des vergers

M. le Maire donne lecture des courriers qu'il a adressés à deux propriétaires pour l'acquisition d'une partie de leurs terrains afin de permettre l'accès à la zone 1AUX.

PDIPR

M. le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Président de la Communauté de Communes concernant les chemins de randonnées.

Transfert SDIS

M. le Maire indique que le transfert du SDIS aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est possible s'il a été créé après le 3 mai 1996. La C.C.M.B. a été créée en novembre 1993.

Riverains de la Grande rue à "St Romain des Iles"

M. le Maire donne lecture du courrier des riverains de la Grande rue à "St Romain des Iles" concernant les véhicules garés sur les zébras, sur les trottoirs, sur les passages piétons ou à cheval sur deux emplacements ; les véhicules qui ne bougent pas depuis plusieurs mois ; et la décharge sauvage de véhicules au Nord-Est de l'ancienne salaison.

Par ailleurs, ils évoquent également le problème des excréments des chiens sur les trottoirs et sur l'esplanade.

Mme Alida ASCIOLLA indique que la casse est de plus en plus importante et que c'est vraiment une pollution visuelle.

Les services de la Préfecture et de la Gendarmerie seront à nouveau informés de cet état de fait.

Visite du Député M Thomas THEVENOUD

M. le député Thomas THEVENOUD a écrit au Maire pour venir rencontrer le Conseil Municipal et la population le jeudi 14 avril 2016 à 18 h 30 à la salle des fêtes. M. le Maire lui a indiqué que la communication était de son ressort. M. le Maire propose de le recevoir et de lui parler des problèmes de notre territoire. Néanmoins, selon les articles parus dernièrement, le Maire est très réservé, et demande aux membres du Conseil Municipal ce qu'ils en pensent.

Certains Conseillers Municipaux ne souhaitent plus venir car ils n'ont plus confiance en ce qu'il dira, d'autre viendront seulement parce qu'ils sont élus pour entendre ce qu'il va annoncer mais n'ont rien à lui dire.

M. le Maire a envie de lui poser des questions, il veut bien le recevoir, le Maire évoquera uniquement les problèmes de la Commune mais ses problèmes personnels risquent d'être évoqués à un moment ou à un autre.

CCJ

16 enfants du CCJ iront visiter le Sénat le 6 juillet 2016. Une ancienne enfant du CCJ souhaiterait participer moyennant finances. Sophie CHAMOULAUD, Julie CASANOVAS, Blandine MAUBERQUEZ, ATSEM, ainsi qu'une maman qui s'investit dans les TAP et le comité de pilotage accompagneront les enfants. Le voyage coûte 50 € en train par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce voyage et le financera ; s'il n'est pas possible d'ouvrir un compte à la SNCF pour la Commune, le Conseil Municipal autorise Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, à effectuer le paiement et la Commune la remboursera sur présentation de la facture.

Chemin rural le long du bief Mornand

Le Maire indique qu'il a écrit au propriétaire pour qu'il restitue le chemin ou qu'une rétrocession soit effectuée avec droit de passage pour l'entretien du bief. Le propriétaire a répondu qu'il n'avait pas annexé ce terrain de lui-même, et il a demandé à son fermier qu'il remette le chemin dans son état d'origine.

La séance est levée à 22 h 45.